



**MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE  
CHARGE DU BUDGET ET DU  
PORTEFEUILLE DE L'ETAT**

**DIRECTION DES MARCHES PUBLICS**

**BP V 169 Abidjan - Tél : 20-21-15-19**

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union – Discipline – Travail**



# **GUIDE D'UTILISATION DES DOSSIERS TYPES D'APPELS D'OFFRES(DTAO) DE TRAVAUX**

Le Conseil des Ministres, au cours de sa séance du 06 juin 2013, a adopté les décrets portant Dossiers Types d'Appels d'Offres (DTAO) qui ont été publiés sous les numéros suivants :

- **2013-404 du 06 juin 2013** pour le décret portant DTAO de travaux ;
- **2013-405 du 06 juin 2013** pour le décret portant DTAO de fournitures ;
- **2013-406 du 06 juin 2013** pour le décret portant Demande de Proposition Type (DPT) de prestations intellectuelles.

Les DTAO sont d'utilisation obligatoire et peuvent être téléchargés sur le site internet de la Direction des Marchés Publics (DMP) : [www.marchespublics.ci](http://www.marchespublics.ci).

N°	PIECE	METHODOLOGIE DE REMPLISSAGE DU DTAO
1	PAGE DE GARDE	<p>La page de garde doit indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la dénomination de l'Etat et sa devise ;</li> <li>- la dénomination du ministère de tutelle ;</li> <li>- la dénomination complète de l'Autorité Contractante (AC) ;</li> <li>- la dénomination du maître d'œuvre, le cas échéant ;</li> <li>- la source de financement et l'année budgétaire ;</li> <li>- l'objet de l'appel d'offres ;</li> <li>- le mode de passation (appel d'offres ouvert national, international, appel d'offres restreint) ;</li> <li>- la date de rédaction du projet de DAO.</li> </ul>
2	PREFACE	La préface ne doit pas être modifiée, ni supprimée
3	AVIS D'APPEL D'OFFRES	<p>Le DTAO comporte deux modèles d'avis d'appel d'offres.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si l'opération est précédée d'une pré-qualification ou présélection, utiliser le modèle 1 relatif à l'avis d'appel d'offres avec cas de présélection ;</li> <li>- Si l'opération n'est pas précédée d'une pré-qualification, utiliser le modèle 2 relatif à l'avis d'appel d'offres avec cas sans présélection.</li> </ul>

N°	PIECE	METHODOLOGIE DE REMPLISSAGE DU DTAO
3	AVIS D'APPEL D'OFFRES (suite 1)	<p><b>Le présent guide d'utilisation traite de l'avis d'appel d'offres sans présélection</b></p> <p>Toutes les informations à renseigner sont en italique entre crochets. Supprimer les crochets lorsque le projet de DAO est finalisé.</p> <p>La première information entre crochets porte sur la dénomination de l'autorité contractante. La seconde information quant à elle porte sur l'objet de l'appel d'offres.</p> <p><b>Article 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- indiquer la dénomination complète de <i>l'Autorité Contractante (AC)</i> ;</li> <li>- choisir entre « <i>a obtenu dans le cadre de son budget</i> » ou « <i>a sollicité auprès de (institution de prêts ou de dons)</i> »,</li> <li>- si l'appel d'offres s'inscrit dans le cadre d'un projet ou d'un programme, insérer « <i>des fonds afin de financer (le nom du projet ou du programme)</i>, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de (s) marché (s) (<i>l'objet de l'appel d'offres</i>) »</li> <li>- si l'appel d'offres ne s'inscrit pas dans le cadre d'un programme insérer « <i>des fonds pour effectuer des paiements au titre du marché (l'objet de l'appel d'offres)</i> ».</li> </ul> <p><b>Article 2 :</b> indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la dénomination de l'AC ;</li> <li>- la désignation du ou des différents lot(s). S'il y'a plusieurs lots, il est préférable de les présenter sous forme de tableau ;</li> <li>- le délai d'exécution ;</li> <li>- la nature des prix (global forfaitaire ou unitaire) ;</li> <li>- les variantes acceptées, le cas échéant.</li> </ul> <p><b>Article 3:</b> à ne pas modifier</p> <p><b>Article 4 :</b> indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les coordonnées de l'AC ;</li> <li>- les coordonnées de la personne auprès de qui le dossier peut être consulté ou retiré ;</li> <li>- les heures de réception de la personne auprès de qui le dossier peut être consulté ou retiré.</li> </ul>

N°	PIECE	METHODOLOGIE DE REMPLISSAGE DU DTAO
3	AVIS D'APPEL D'OFFRES (suite 2)	<p><b>Article 5:</b> indiquer les grandes rubriques d'évaluation (si l'évaluation porte sur le matériel, le chiffre d'affaires et le personnel, on écrira alors <b>les exigences en matière de qualification sont : « le matériel, le chiffre d'affaires et le personnel »</b>)</p> <p><b>Article 6:</b> indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les coordonnées figurant à l'article 4 sont repris ;</li> <li>- indiquer que le dossier peut être consulté gratuitement sur place ;</li> <li>- le coût d'achat du dossier s'il n'est pas mis gratuitement à la disposition des candidats, ainsi que le mode de paiement. Le prix d'achat du DAO n'est pas fonction du montant prévisionnel du marché ou de la source de financement du projet, mais tient compte du coût de production des documents de consultation ;</li> <li>- le mode d'acheminement s'il y a possibilité de remettre physiquement ou électroniquement le DAO ;</li> <li>- le nom et les contacts de la personne auprès de qui le dossier peut être retiré gratuitement ou faire l'objet de retrait. En cas de vente du dossier, proposer le coût d'acquisition forfaitaire et le caractère non remboursable du paiement.</li> </ul> <p><b>Article 7 :</b> indiquer l'adresse exacte du lieu de dépôt des offres en précisant le nom de la personne auprès de qui le dépôt doit être fait, la salle et l'heure limite de dépôt des offres.</p> <p><b>Article 8 :</b> indiquer également le montant du cautionnement provisoire dont la valeur est comprise <b>entre 1 et 1,5%</b> de l'estimation du marché et le délai de validité des offres qui doit être fixé <b>entre 30 et 180 jours</b>.</p> <p><b>Article 9 :</b> indiquer les voies de publication des résultats qui sont notamment le Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP), l'affichage des résultats de l'analyse des offres de la COJO dans les locaux de l'AC et la personne auprès de qui le rapport d'analyse peut être consulté.</p> <p><b>Article 10 :</b> indiquer les conditions d'enregistrement du marché auprès des services de la Direction Générale des Impôts et le paiement de la redevance de régulation fixée à 0.5% du montant hors taxes du marché.</p> <p><b>Article 11 :</b> indiquer le droit applicable, notamment le décret n° 2015-525 du 15 juillet 2015, modifiant le décret n° 2009-259 du 06 août 2009 portant Code des marchés publics, tel que modifié par le décret n° 2014-306 du 27 mai 2014 et ses textes d'application ou le cas échéant les directives du bailleur de fonds concerné.</p>

N°	PIECE	METHODOLOGIE DE REMPLISSAGE DU DTAO								
<b>PREMIERE PARTIE – PROCEDURES D’APPELS D’OFFRES</b>										
4	SECTION I : INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS (IC)	<b>SECTION A NE PAS MODIFIER</b>								
5	SECTION II : DONNEES PARTICULIERES DE L’APPEL D’OFFRES (DPAO)	<p>Les Données Particulières de l’Appel d’Offres (DPAO) précisent, complètent ou modifient les IC en vue d’introduire les dispositions spécifiques au marché.</p> <p><b><u>N.B</u> : CETTE SECTION EST MODIFIABLE</b></p> <table border="1" data-bbox="539 564 2085 1391"> <thead> <tr> <th colspan="2" data-bbox="539 564 2085 647"><b>A. Introduction</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="539 647 672 772">IC 1.1</td> <td data-bbox="672 647 2085 772">Indiquer la référence de l’avis d’appel d’offres Par exemple (T .../DMP /20...)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="539 772 672 1179">IC 1.1</td> <td data-bbox="672 772 2085 1179">indiquer la dénomination complète de l’AC. <u>Par exemple :</u> Ministère de..... Direction Générale de ..... Direction de ..... Ou Projet de..... Ou Société .....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="539 1179 672 1391">IC 1.1</td> <td data-bbox="672 1179 2085 1391">indiquer l’objet de l’appel d’offres ; préciser le nombre de lots et la désignation de chaque lot, objet de l’appel d’offres selon le modèle ci-après :. a) Lot unique</td> </tr> </tbody> </table>	<b>A. Introduction</b>		IC 1.1	Indiquer la référence de l’avis d’appel d’offres Par exemple (T .../DMP /20...)	IC 1.1	indiquer la dénomination complète de l’AC. <u>Par exemple :</u> Ministère de..... Direction Générale de ..... Direction de ..... Ou Projet de..... Ou Société .....	IC 1.1	indiquer l’objet de l’appel d’offres ; préciser le nombre de lots et la désignation de chaque lot, objet de l’appel d’offres selon le modèle ci-après :. a) Lot unique
<b>A. Introduction</b>										
IC 1.1	Indiquer la référence de l’avis d’appel d’offres Par exemple (T .../DMP /20...)									
IC 1.1	indiquer la dénomination complète de l’AC. <u>Par exemple :</u> Ministère de..... Direction Générale de ..... Direction de ..... Ou Projet de..... Ou Société .....									
IC 1.1	indiquer l’objet de l’appel d’offres ; préciser le nombre de lots et la désignation de chaque lot, objet de l’appel d’offres selon le modèle ci-après :. a) Lot unique									

		<p>identification du lot : <i>(insérer le libellé du lot)</i></p> <p>b) Plusieurs lots</p> <table border="1" data-bbox="981 319 1780 622"> <thead> <tr> <th data-bbox="981 319 1115 406">Numéro du lot</th> <th data-bbox="1115 319 1541 406">Désignation du lot</th> <th data-bbox="1541 319 1780 406">Délai d'exécution</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="981 406 1115 459">1</td> <td data-bbox="1115 406 1541 459">.....</td> <td data-bbox="1541 406 1780 459">.....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="981 459 1115 512">2</td> <td data-bbox="1115 459 1541 512">.....</td> <td data-bbox="1541 459 1780 512">.....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="981 512 1115 564">3</td> <td data-bbox="1115 512 1541 564">.....</td> <td data-bbox="1541 512 1780 564">.....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="981 564 1115 622">n</td> <td data-bbox="1115 564 1541 622">.....</td> <td data-bbox="1541 564 1780 622">.....</td> </tr> </tbody> </table>	Numéro du lot	Désignation du lot	Délai d'exécution	1	.....	.....	2	.....	.....	3	.....	.....	n	.....	.....
Numéro du lot	Désignation du lot	Délai d'exécution															
1	.....	.....															
2	.....	.....															
3	.....	.....															
n	.....	.....															
IC 2	<p>indiquer la source de financement du marché et l'année budgétaire ; indiquer l'imputation budgétaire.</p>																
IC 4.1	<p>Indiquer si l'appel d'offres a fait l'objet d'une pré-qualification ou non.</p>																
IC 4.2	<p>Insérer l'adresse de la DMP <a href="http://www.marchespublics.ci">www.marchespublics.ci</a> La liste des entreprises sous sanctions, donc exclues de la passation des marchés publics en Côte d'Ivoire est consultable sur ce site.</p> <p>Par ailleurs, en cas de financement d'un bailleur, indiquer le site où peut être consultée la liste des entreprises exclues par le bailleur de fonds.</p>																
IC 5.1	<p><b><u>N.B :</u></b> Cette IC est à renseigner dans le cas d'un appel d'offres précédé d'une pré qualification, dans le cas contraire, il faut la supprimer.</p> <p><b><u>2. situation financière</u></b></p> <p>A ce niveau, il s'agit de définir le montant du préfinancement qui peut être un avoir liquide ou une ligne de crédit bancaire autre que l'avance de démarrage éventuelle.</p> <p><b><u>3. personnel</u></b></p> <p>Indiquer le personnel que doit avoir les entreprises pour la réalisation des travaux.</p>																

		<p>Il s'agira pour l'AC d'indiquer la position (directeur des travaux, conducteur des travaux ou chef de chantier), le domaine de qualification ou le diplôme requis, l'expérience globale en travaux et l'expérience spécifique. Il est recommandé d'exprimer l'expérience générale en nombre d'années et l'expérience spécifique en nombre de projets similaires déjà réalisé par le personnel.</p> <p>Il doit être exigé au personnel dans le DAO, la fourniture de CV. A cet effet, l'AC doit insérer les dispositions suivantes : <i>« Les CV devront être signés de l'employé. Sous peine de rejet du personnel proposé, les CV devront être accompagnés de la photocopie des pièces d'identité et des copies des diplômes exigés certifiées conformes à l'original datant de moins de six (06) mois. Ces documents doivent être rédigés dans la langue française. A défaut, ils devront être traduit par un traducteur agréé. Le profil du personnel d'encadrement demandé est un profil minimum. Tout membre du personnel ayant une qualification supérieure sera accepté pour le poste proposé.</i></p> <p><i>Le nombre d'années d'expérience sera déterminé en faisant la différence entre la date d'ouverture des plis dudit appel d'offres et la date de début d'activités dans le domaine concerné. Les périodes de stage ne sont pas prises en compte dans la détermination du nombre d'années d'expériences. »</i></p> <p><b><u>4. matériel</u></b></p> <p>Indiquer dans le tableau, le matériel requis aux entreprises pour l'exécution des travaux. Pour chaque matériel donner le type, les caractéristiques et le nombre minimum.</p> <p>Indiquer aussi les pièces justificatives à fournir par les entreprises pour le matériel. A cet effet, l'AC se doit d'inscrire dans le DAO les dispositions suivantes : <i>« le matériel doit être justifié par un titre de propriété (carte grise pour les véhicules, attestations d'assurance pour les engins et reçus d'achats pour les autres). Un contrat ferme et irrévocable de location du matériel délivré par une structure officiellement déclarée (le contrat de location doit être rédigé sur l'entête du loueur avec les mentions suivantes : nom, adresse, contact, numéro de registre de commerce et de compte contribuable) sera exigé pour le matériel en location accompagné des justificatifs de propriété au nom de cette structure (carte grise pour les véhicules, attestations d'assurance pour les engins et reçus d'achats pour les autres). »</i></p>
	IC 5.2	Cette IC est à conserver dans le cas d'un appel d'offres sans pré qualification, dans le cas contraire, il faut la supprimer. Cette IC n'est pas à modifier
<b>B. Dossier d'Appel d'Offres</b>		

		<p><b>IC 7.1</b> Indiquer le nom, l'adresse et les contacts de la personne auprès de qui les candidats peuvent avoir des clarifications. Tous les champs listés dans le modèle de DAO sont à renseigner obligatoirement.</p>
		<p><b>IC 7.4</b> Indiquer le lieu, la date et l'heure si une réunion préparatoire ou une visite du site est organisée avant l'ouverture des plis. Dans le cas contraire indiquer « <b>sans objet</b> ».</p> <p><b>NB : Il serait souhaitable d'inviter la DMP à la réunion préparatoire.</b></p>
		<p><b>C. Préparation des offres</b></p>
		<p>Indiquer les autres documents administratifs et juridiques à fournir par les candidats, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Pour les entreprises nationales</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ l'attestation de régularité fiscale (original ou copie certifiée conforme à l'original) et l'attestation de mise à jour CNPS (original ou copie certifiée conforme à l'original) ne seront exigibles qu'au stade de l'approbation.</li> <li>✓ la copie de l'extrait d'acte d'inscription au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) en rapport avec l'objet de l'appel d'offres</li> </ul> </li> <li>- <u>Pour les entreprises étrangères</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elles doivent fournir l'attestation de non faillite ;</li> <li>✓ la copie de l'extrait d'acte d'inscription au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) en rapport avec l'objet de l'appel d'offres ou tout autre document équivalent.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>N.B : l'absence de l'attestation de non faillite et du RCCM est éliminatoire à l'analyse des offres.</b></p> <p><b><u>N.B</u> : cette liste de pièces n'est pas exhaustive ; elle est fonction de la nature des travaux à exécuter</b></p>
		<p><b>IC 13.1</b> Préciser si les variantes sont autorisés ou pas</p> <p>Si des offres variantes sont autorisées, insérer :</p> <p>« Un candidat n'est autorisé à soumettre une offre variante que s'il soumet une offre de base. L'AC ne considérera que les variantes offertes par le candidat ayant soumis l'offre de base évaluée la moins disante. »</p>



		<p><b>IC 13.2</b> Préciser si des variantes portant sur des délais d'exécution sont autorisées ou pas Si oui, indiquer : le délai d'exécution des travaux minimum et maximum.</p>
		<p><b>IC 13.4</b> Préciser si des variantes portant sur une ou des parties des travaux sont autorisées ou pas Si oui, indiquer : la ou les parties de travaux, ainsi que leur méthode d'évaluation spécifiée à la Section III-Critères d'évaluation et de qualification.</p>
		<p><b>IC 14.5</b> indiquer le caractère des prix qui seront proposés par les candidats. Ces prix peuvent être fermes ou révisables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les prix sont fermes et non révisables pour les marchés de travaux dont le délai de réalisation est inférieur à 12 mois ;</li> <li>- les prix sont révisables pour les marchés de travaux dont le délai d'exécution est supérieur à 12 mois. Dans ce cas, il faut prévoir la formule de révision dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).</li> </ul>
		<p><b>IC 15.1</b> Indiquer la devise (monnaie) dans laquelle les prix seront libellés. <b>N.B : ces prix seront libellés de préférence en F CFA.</b></p>
		<p><b>IC 17.2</b> Indiquer le délai d'exécution des travaux en nombre de mois. écrire également la mention suivante : « <b>N.B : Tout délaisupérieur entraînera le rejet de l'offre</b> ». S'il existe plusieurs lots, dont les délais d'exécution sont différents, il est préférable de les présenter dans un tableau</p>
		<p><b>IC 19.1</b> Indiquer la période de validité de l'offre qui devra être comprise <b>entre 30 et 180 jours.</b></p>
		<p><b>IC 20.1</b> Indiquer l'exigence de cautionnement provisoire. Sinon, écrire : « <b>cautionnement provisoire : sans objet</b> », <b>conformément au courrier n°..... (insérer les références du courrier de dispense).</b> <b>N.B : Le terme « sans objet » ne doit être indiqué que si l'autorité contractante a obtenu une dispense</b></p>

		<b>préalable de la DMP dans le cadre de cet appel d'offres.</b>												
	<b>IC 20.2</b>	<p>Indiquer le montant de la garantie de soumission qui doit être compris <b>entre 1 et 1,5%</b> du montant estimatif du projet.</p> <p>Dans le cas d'un appel d'offres avec plusieurs lots, faire ressortir le montant du cautionnement pour chaque lot sous la forme d'un tableau selon le modèle ci-après :</p> <table border="1" data-bbox="965 411 1794 655"> <thead> <tr> <th>Numéro du lot</th> <th>Désignation du lot</th> <th>Montant du cautionnement provisoire en FCFA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>n</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Numéro du lot	Désignation du lot	Montant du cautionnement provisoire en FCFA	1			.....			n		
Numéro du lot	Désignation du lot	Montant du cautionnement provisoire en FCFA												
1														
.....														
n														
	<b>IC 21.1</b>	<p>Indiquer en plus de l'original de l'offre, le nombre de copies à fournir par chaque soumissionnaire.</p> <p>le nombre de copies doit être fonction du nombre de membres que comporte la COJO plus la DMP si elle n'est pas membre de la COJO.</p>												
<b>D. Remise des offres et ouverture des plis</b>														
	<b>IC 22.5 (b)</b>	<p>Indiquer les informations à inscrire sur l'enveloppe extérieure par les candidats.</p> <p>Ces informations concernent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le numéro de l'appel d'offres</li> <li>- l'objet de l'appel d'offres.</li> <li>- la mention « <b>MARCHE PUBLIC - OFFRE A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DEPOUILLEMENT DES PLIS</b> »</li> </ul>												
	<b>IC 23.1</b>	<p>indiquer l'adresse exacte (situation géographique, bâtiment ou immeuble, étage, numéro de porte, téléphone, boîte postale, etc.) du lieu de dépôt des offres en précisant le nom de la personne auprès de qui le dépôt doit être fait, la salle et l'heure limite de dépôt des offres.</p>												
	<b>IC 26.1</b>	<p>Indiquer l'adresse exacte du lieu d'ouverture des offres en précisant la localisation et le numéro du bureau,</p>												

		<p>la date et l'heure de l'ouverture.</p> <p>Citer les membres de la COJO et leur qualité conformément aux dispositions de l'article 43 du Code des marchés publics.</p> <p>écrire également la mention suivante :</p> <p>« Le président vérifie les mandats de représentation des membres de la COJO. »</p> <p>Si la DMP n'est pas membre de la COJO, écrire également la mention suivante :</p> <p>« <b>N.B</b> : une copie des offres des soumissionnaires, identiques à tout point de vue à l'original desdites offres devra être impérativement mise à la disposition de la DMP aussitôt après la séance d'ouverture des plis par l'autorité contractante afin qu'elle puisse assurer ses missions de contrôle ».</p>
<b>E. Évaluation et comparaison des offres</b>		
	<b>IC 31.3</b>	<p>Indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>la nature des prix du ou des marché (s).</b></li> </ul> <p>Le (s) marché (s) sera ou seront à prix unitaires ou à prix global et forfaitaire.</p> <p>La nature du marché est fonction de la nature des travaux à exécuter.</p> <p>Pour un marché à prix global et forfaitaire : le montant de l'offre figurant dans la soumission fera foi. Il ne pourra être corrigé. La mise en exergue des erreurs arithmétiques ou les omissions permettra uniquement d'apprécier la pertinence de l'offre. Si l'offre est fortement déséquilibrée du fait des erreurs ou omissions, la COJO devra par écrit, demander au soumissionnaire, s'il est évaluée conforme moins disant, s'il consent maintenir son offre. Sinon l'offre sera rejetée.</p> <p>Pour un marché à prix unitaire : Le montant de l'offre figurant dans la soumission peut être corrigé. Pour la correction, on se réfèrera au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) qui fera foi.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>indiquer le caractère des prix qui seront proposés par les candidats. Ces prix peuvent être fermes ou révisables.</b></li> </ul> <p>les prix sont fermes et non révisables pour les marchés dont le délai de livraison est strictement inférieur à 12 mois ;</p> <p>les prix sont révisables pour les marchés dont le délai de livraison est supérieur ou égal à 12 mois. Dans ce</p>

		cas, il faut prévoir la formule de révision dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).
	<b>IC 32</b>	Indiquer : la monnaie utilisée aux fins d'évaluation et de comparaison des offres, la source du taux de change à employer et la date de référence.  <u>NB</u> : de préférence, la monnaie utilisée est le francs CFA, la source du taux de change est la BCEAO et la date de référence est la date limite de dépôt des offres.
	<b>IC 35</b>	Indiquer si une marge de préférence est appliquée, ainsi que le taux d'application, dans le cas contraire inscrire « <b>sans objet</b> »
<b>F. Attribution du marché</b>		
	<b>IC 40</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si l'attribution du marché se fait conformément à l'article 73 du Code des marchés publics en tenant compte des seuils anormalement bas et anormalement élevés alors écrire : <b>« le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée conforme, la moins disante dans la limite du seuil SF2 pour le montant de sa soumission ».</b> Dans ce cas, insérer la formule relative à la méthode d'évaluation des seuils des offres financières (anormalement basses ou élevées)</li> <li>- Si non : indiquer que « la COJO attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et jugée conforme au DAO »</li> </ul>
<b>N.B : EN CAS DE CONTRADICTION, LES DPAO PREVALENT SUR LES IC</b>		

N°	PIECE	METHODOLOGIE DE REMPLISSAGE DU DTAO
6	SECTION III : Critères d'évaluation et de qualification	<p>Cette section est à prévoir dans le DAO, lorsque l'appel d'offres n'a pas été précédé d'une pré qualification. Autrement dit si l'appel d'offres est ouvert.</p> <p><u>III.1 critères d'évaluation</u></p> <p><b>1.1 Variantes de délai d'exécution</b></p> <p>Dans ce chapitre, l'autorité contractante se doit de définir les critères d'évaluation qui seront appliquée aux offres des entreprises si celles-ci proposent des variantes portant sur le délai d'exécution des travaux.</p> <p>Si des variantes ne sont permises au titre du délai d'exécution, l'autorité contractante se doit d'inscrire la mention « <b>sans objet</b> ».</p> <p>1.2 Variantes techniques</p> <p>Ce point est relatif à la méthode d'évaluation des variantes techniques proposées par les candidats si le DAO le prévoit. Si des variantes ne sont permises au niveau technique, l'autorité contractante se doit d'inscrire la mention « <b>sans objet</b> ».</p> <p>1.3 Sous-traitants spécialisés</p> <p>En principe les références des sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des offres.</p> <p>Toutefois, l'autorité contractante peut envisager d'évaluer l'expérience spécifique du soumissionnaire en prévoyant le mode d'évaluation de l'expérience d'un sous-traitant dans le domaine sous-traité à prendre en compte dans l'évaluation de l'offre du candidat.</p> <p>1.4 Appel d'offres pour lots multiples</p> <p>Cette disposition est à utiliser si l'appel d'offres comporte plusieurs lots de travaux pouvant faire l'objet de marchés séparés attribués à des soumissionnaires distincts. Sinon dans le cas contraire inscrire la mention « <b>sans objet</b> »</p> <p><u>III-2 : Critères de Qualification</u></p> <p>- <i>L'admissibilité</i></p> <p>Se conformer aux points 4.1, 4.2 et 4.3 des Instructions aux candidats</p> <p>Il y a défaut d'exécution lorsque l'entreprise a fait l'objet d'une résiliation avec faute.</p>

N°	PIECE	METHODOLOGIE DE REMPLISSAGE DU DTAO
6	SECTION III : Critères d'évaluation et de qualification (suite 1)	<p>3. <i>situation financière</i> 3.1 situation financière</p> <p>Indiquer si les soumissionnaires doivent fournir dans leurs offres les états financiers qui sont en occurrence les bilans certifiés par les structures habilitées afin de déterminer la solidité financière des soumissionnaires. Il faut aussi indiquer le nombre d'année sur lequel doit porter cette évaluation qui doit être comprise entre 03 et 05 ans de préférence ou de façon exceptionnelle à 10 ans au maximum.</p> <p>3.2 Chiffre d'affaires moyen des activités de construction</p> <p><b>Il convient d'écrire en lieu et place de ce titre la mention « Chiffre d'affaires annuel moyen des activités commerciales »</b></p> <p>Indiquer le montant du Chiffre d'Affaires Annuel Moyen (CAM) des activités commerciales de l'entreprise justifié par des Attestations de Bonne Exécution (ABE), des procès-verbaux de réception provisoires ou définitifs des travaux comportant des montants, des trois dernières années qui doit être compris entre 0,8 et 1 fois l'estimation du marché. La période concernée peut être portée exceptionnellement à 05 ans. Le CAM doit être un montant arrondi au millier supérieur.</p> <p>Ce montant peut être inférieur à 0,8 fois l'estimation du marché mais en aucun cas ne peut être inférieur à 0,5 fois le montant estimé du marché.</p> <p><b>N.B : pour la détermination du chiffre d'affaires, il est à exclure la notion de chiffre d'affaires annuel et de chiffre d'affaires cumulé. Par ailleurs, le chiffre d'affaires annuel moyen est déterminé uniquement sur les trois dernières années, comme suit :</b></p> $\text{CAM} = (C1+C2+C3)/3$ <p style="text-align: center;"><b>CAM = Chiffre d'Affaires annuel Moyen</b> <b>C = Chiffre d'affaires au cours d'une année</b></p>

N°	PIECE	METHODOLOGIE DE REMPLISSAGE DU DTAO
6	SECTION III : Critères d'évaluation et de qualification (suite 2)	<p>3.3 capacité de financement</p> <p>En principe, le préfinancement bancaire n'est pas exigé. Toutefois, pour les opérations particulières, l'autorité contractante qui le souhaite peut exiger la production de cette pièce, délivrée uniquement par un établissement bancaire. Dans ce cas, il ne peut être formulé de demande d'assouplissement de critères portant sur la non prise en compte de cette pièce lors de l'attribution du marché.</p> <p>Le montant exigé ne doit pas être supérieur à 25% du montant de l'estimation du marché. L'attestation de préfinancement ne doit pas comporter de réserves.</p> <p><i>4. Expérience</i></p> <p>4.1 Expérience générale de construction</p> <p>Indiquer le nombre d'ABE, de procès-verbaux de réception provisoires ou définitifs et le domaine concerné que l'entreprise doit avoir réalisé un nombre donné de marchés de construction au cours des 03 dernières années. Le nombre d'année peut être augmenté à 05 ans maximum. Ces marchés exigés ne doivent pas porter sur un montant.</p> <p>4.2 Expérience spécifique de construction</p> <p>Indiquer que l'entreprise doit avoir réalisé un nombre donné de marchés dont la complexité et la taille sont similaires à l'objet du présent appel d'offres.</p> <p><b><i>N.B : Le nombre de marchés doit être de un à deux. Les natures similaires concernées doivent être indiquées entre parenthèses. La période concernée est de trois (03) ans. Exceptionnellement elle peut être portée à cinq (05) ans. Le montant à exiger doit être d'environ 80% de la valeur estimée du marché, en montant arrondi.</i></b></p>

N°	PIECE	METHODOLOGIE DE REMPLISSAGE DU DTAO
6	<p><b>SECTION III : Critères d'évaluation et de qualification (suite 3)</b></p>	<p><i>5. personnel</i></p> <p>- Indiquer le personnel que doit avoir les entreprises pour la réalisation des travaux.</p> <p>Il s'agira pour l'AC d'indiquer la position (directeur des travaux, conducteur des travaux ou chef de chantier), le domaine de qualification ou diplôme requis, l'expérience globale en travaux et l'expérience spécifique. Il est recommandé d'exprimer l'expérience générale en nombre d'années et l'expérience spécifique en nombre de projets similaires déjà réalisé par le personnel.</p> <p>Il doit être exigé au personnel dans le DAO, la fourniture de CV. A cet effet, l'AC doit insérer les dispositions suivantes :  <i>« Les CV devront être signés de l'employé. Les CV devront être accompagnés de la photocopie des pièces d'identité et des copies des diplômes exigés certifiées conformes à l'original datant de moins de six (06) mois. Ces documents doivent être rédigés dans la langue française. A défaut, ils devront être traduit par un traducteur agréé. Le profil du personnel d'encadrement demandé est un profil minimum. Tout membre du personnel ayant une qualification supérieure sera accepté pour le poste proposé.</i></p> <p><i>Le nombre d'années d'expérience sera déterminé en faisant la différence entre la date d'ouverture des plis dudit appel d'offres et la date de début d'activité dans le domaine concerné. Les périodes de stage ne sont pas prises en compte dans la détermination du nombre d'années d'expériences. »</i></p> <p><i>6. matériel</i></p> <p>Indiquer dans le tableau, le matériel requis aux entreprises pour l'exécution des travaux. Pour chaque matériel, donner le type, les caractéristiques et le nombre minimum.</p> <p>Indiquer aussi les pièces justificatives à fournir par les entreprises pour le matériel. A cet effet, l'AC doit inscrire dans le DAO les dispositions suivantes : <i>« le matériel doit être justifié par un titre de propriété (carte grise pour les véhicules, attestations d'assurance pour les engins et reçus d'achats pour les autres). Un contrat ferme et irrévocable de location du matériel délivré par une structure officiellement déclarée (le contrat de location doit être rédigé sur l'entête du loueur avec les mentions suivantes : nom, adresse, contact, numéro de registre de commerce et de compte contribuable) sera exigé pour le matériel en location accompagné des justificatifs de propriété au nom de cette structure (carte grise pour les véhicules, attestations d'assurance pour les engins et reçus d'achats pour les autres). »</i></p> <p><b>7. Délai et programme d'exécution des travaux</b></p> <p>Indiquer le délai et le programme d'exécution des travaux que doivent respecter les soumissionnaires.</p>



N°	PIECE	METHODOLOGIE DE REMPLISSAGE DU DTAO
7	SECTION IV : Formulaires de soumission	<p>Les formulaires de soumission sont des modèles de document qui facilitent l'évaluation et la comparaison des offres. Elles comportent des dispositions suivant lesquelles les candidats sont tenus de présenter leurs offres.</p> <p>Ces formulaires sont à utiliser par les soumissionnaires pour l'élaboration de leurs offres. L'AC est autorisée à apporter quelques modifications qui sont nécessaires à certains formulaires.</p> <p><b>Contenu:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Formulaire de renseignements sur le candidat ;</li> <li>✓ Formulaire de renseignements sur les membres de groupement ;</li> <li>✓ Formulaire d'offre (lettre de soumission)</li> <li>✓ Modèle de cautionnement provisoire (garantie bancaire ou cautionnement émis par une compagnie de garantie ou d'assurance) ;</li> <li>✓ Bordereau des prix et détail quantitatif et estimatif (à préparer par l'AC/le maître d'œuvre);</li> <li>✓ Formulaire de proposition technique;</li> <li>✓ Formulaires de qualification;</li> <li>✓ Personnel;</li> <li>✓ Formulaires marchés/travaux en cours;</li> <li>✓ Formulaires capacité de financement;</li> <li>✓ Modèle de garantie d'offre</li> <li>✓ Modèle d'Attestation de Bonne Exécution (ABE).</li> <li>✓ Formulaires relatifs aux matériels</li> <li>✓ Les modèles de CV</li> <li>✓ Etc.</li> </ul> <p>Tous les documents ou pièces exigées pour l'évaluation doivent être fournis sous forme de modèle dans le dossier d'appel d'offres dans la section IV : Formulaire de soumission.</p>
8	SECTION V : pays éligibles	<p>Cette section contient les principes régissant l'éligibilité des pays pouvant participer aux appels d'offres lancés par la Côte d'Ivoire.</p> <p>Ne pas modifier cette section du DAO.</p>

## DEUXIEME PARTIE – Spécification des travaux et plans

<b>9</b>	<b>SECTION VI : Cahier des Clauses Techniques et Plans</b>	<p>Le Cahier des Clauses techniques et les plans sont préparés entièrement par le maitre d'œuvre et validés par l'autorité contractante en accord avec les services utilisateurs.</p> <p><b><u>Objectif:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fournir aux soumissionnaires les informations clés nécessaires à l'appréciation des exigences, de l'ampleur et la complexité des travaux à exécuter en vue de la détermination des prix ;</li> <li>✓ fournir les plans qui accompagnent le DAO le cas échéant ;</li> <li>✓ Fournir un cadre quantitatif et estimatif avec des colonnes qui comportent la désignation des travaux, l'unité de facturation (U, ml, m<sup>2</sup>, m<sup>3</sup>...), la quantité, le prix unitaire et le prix global.</li> </ul>
----------	--	--

## TROISIEME PARTIE - MARCHE

<b>10</b>	<b>SECTION VI : Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)</b>	<b>SECTION A NE PAS MODIFIER</b>
-----------	---	----------------------------------

<b>11</b>	<b>SECTION VII : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amende et complète le CCAG en vue d'introduire des dispositions spécifiques au marché.</li> <li>✓ lire attentivement les clauses des CCAG pour compléter ou modifier celles de la section VII (CCAP);</li> <li>✓ les références des clauses faisant un renvoi aux CCAG sont identiques à celles des clauses à modifier ou à compléter dans le CCAP</li> <li>✓ les clauses en renvoi dans le CCAP ne sont pas exhaustives. En cas de nécessité, l'AC peut identifier d'autres clauses du CCAG pour en faire des renvois dans le CCAP sans toutefois déroger aux grands principes des marchés publics.</li> </ul>

Conditions	Articles CCAG	Dispositions
Désignation des intervenants	4.1.1	Indiquer les dénominations complètes : - du Maître d'ouvrage ; - du Maître d'ouvrage délégué (le cas échéant) ; - de l'Autorité Contractante (AC) ; - du Maître d'œuvre (le cas échéant).
	4.2.2	Article à ne pas modifier lors de la rédaction du DAO. L'attributaire du marché étant déjà connu, lors de l'élaboration du marché si l'attributaire n'est pas en groupement, écrire « <b>sans objet</b> » Si l'attributaire est en groupement, écrire le nom du groupement et sa composition en indiquant le nom du chef de file.
Documents contractuels	5.2(e)	Indiquer les pièces contractuelles constitutives du marché.
	5.2(h)	Préciser si la décomposition des prix forfaitaires et sous détail des prix unitaires sont des pièces contractuelles du marché. Sinon écrire : « <b>sans objet</b> »
	5.2(j)	Indiquer la liste des autres pièces contractuelles (le cas échéant)
Estimation des engagements financiers du Maître d'ouvrage	6.8	Indiquer le délai de remise de l'estimation trimestrielle des travaux compris <b>entre 15 et 20 jours</b> avant le début du trimestre s'il existe des engagements financiers du maître d'ouvrage. Sinon écrire : « <b>sans objet</b> »
Cautionnement définitif et garantie de restitution d'avance - Retenue de	7.1.1	Indiquer le montant du cautionnement définitif compris <b>entre 3% et 5%</b> du montant initial du marché. Après attribution du marché, reporter le taux du cautionnement définitif et le montant y afférent dans le projet de marché.
	7.2.1	Indiquer le montant de la retenue de garantie compris <b>entre 3% et 7,5 %</b> du montant initial du marché. Après attribution du marché, reporter le taux de la retenue de garantie

		<b>garantie - Responsabilité - Assurance</b>		et le montant y afférent dans le projet de marché.
			<b>7.3</b>	Indiquer les polices d'assurances requises au titre du marché.  (par exemple : assurance des risques causés à des tiers ; assurance des accidents de travail ; assurance "Tous risques chantier" ; assurance couvrant la responsabilité décennale)
		<b>Révision des prix</b>	<b>11.4.2</b>	Indiquer le caractère des prix qui seront proposés par les candidats.  Ces prix peuvent être fermes ou révisables.  - les prix sont fermes et non révisables pour les marchés dont le délai de livraison est strictement inférieur à 12 mois ;  En cas de prix fermes maintenir les dispositions du présent CCAG.  les prix sont révisables pour les marchés dont le délai de livraison est supérieur ou égal à 12 mois. Dans ce cas, il faut indiquer la formule de révision en lieu et place de la formule d'actualisation des prix.
		<b>Actualisation des prix</b>	<b>11.4.3</b>	Si les prix sont fermes maintenir les dispositions du présent CCAG.  Sinon écrire « sans objet »
		<b>Impôts, droits, taxes, redevances, cotisations</b>	<b>11.5.2</b>	Indiquer que le présent marché est soumis à la liste des impôts, droits et obligations dont les prix du présent marché sont réputés ne pas comprendre.  Sinon indiquer la mention « sans objet »  Si le marché est exonéré de droits et taxes, écrire « <b>le marché est exonéré des droits et taxes selon les dispositions de l'annexe fiscale n°.....</b> »

		<b>Rémunération de l'entrepreneur</b>	<b>12.3</b>	Indiquer que : « Chaque acompte pourra comprendre une part correspondant aux approvisionnements de matériaux et composants de construction constitués sur le Site des travaux en vue de leur mise en œuvre. De telles avances seront déduites de l'acompte rémunérant les travaux correspondants, lorsqu'ils auront été réalisés et lesdits approvisionnements mis en œuvre. Le solde total de ces avances sur approvisionnements ne peut excéder quinze (15) pour cent du montant du marché ».
		<b>Avance forfaitaire de démarrage</b>	<b>12.4</b>	Indiquer le montant de l'avance forfaitaire de démarrage. Cette avance ne peut excéder quinze (15) pour cent du montant initial du marché <b>augmenté, le cas échéant, du montant des avenants.</b>  Indiquer le montant de l'avance facultative. Cette avance ne peut excéder quinze (15) pour cent du montant initial du marché <b>augmenté, le cas échéant, du montant des avenants.</b>  Logiquement l'avance forfaitaire est à prévoir obligatoirement dans le DAO. Quant à l'avance facultative est à prévoir quand le marché exige des travaux préparatoires importants.  Ecrire « le non-paiement de l'avance ne conditionne pas le démarrage des travaux »  Préciser également que : « le remboursement de l'avance visée ci-dessus se fera comme suit: <b>au prorata des situations présentées des travaux achevés et doit être terminée quand ce montant atteint quatre-vingt (80) pour cent</b> ».
		<b>Intérêts moratoires</b>	<b>12.6</b>	Indiquer que : Le taux applicable est le taux d'escompte de la BCEAO majoré d'un point.
		<b>Domiciliation des paiements</b>	<b>14.2.3</b>	Mentionner que : les paiements à l'Entrepreneur seront effectués au compte bancaire suivant :  <i>[Indiquer le compte bancaire du titulaire]</i>
		<b>Force majeure</b>	<b>17.3</b>	Indiquer les cas de force majeure pouvant entraîner l'arrêt du chantier. <u>Exemples :</u>

		<b>Délai d'exécution</b>	18.1.1	Indiquer le délai d'exécution des travaux en mois. <b>NB : Ce délai commence à courir à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrer les travaux par le maître d'œuvre.</b>
		<b>Seuil de prolongation des délais d'exécution ouvrant droit à la résiliation du marché</b>	18.2.2	Indiquer les facteurs pouvant entraîner une prolongation des délais d'exécution des travaux :
			18.2.4	Indiquer le délai cumulé de suspension des travaux ouvrant droit à la résiliation du marché
		<b>Pénalités, et retenues</b>	19.1	Ecrire : « la pénalité journalière pour retard dans l'exécution est fixée à 1/30000ième du montant non révisé dû, augmenté de ses éventuels avenants »
			19.6	Ecrire : Le montant maximum des pénalités est de : <b>dix pour cent (10%)</b> du montant du marché et de ses avenants éventuels.
		<b>Prise en charge, manutention et conservation par l'Entrepreneur des matériaux et produits fournis par le Maître d'ouvrage dans le cadre du marché</b>	25.4	<i>(Indiquer, le cas échéant, les conditions particulières dans lesquelles l'Entrepreneur est tenu de procéder aux opérations nécessaires de déchargement, de débarquement, de manutention, de rechargement et de transport, jusque et y compris la mise en dépôt ou à pied d'œuvre des matériaux, produits ou composants).</i> Sinon écrire : Non applicable

		<b>Préparation des travaux</b>	<b>27.1</b>	Indiquer la durée de la période de mobilisation en nombre de jours. <i>(Cette durée correspond au nombre de jours nécessaire pour l'installation du chantier avant le début de l'exécution des travaux).</i>
			<b>27.2</b>	Indiquer le délai de soumission du programme d'exécution en nombre de jours. <i>(ce délai correspond au nombre de jours nécessaire pour la mise à disposition du programme d'exécution des travaux )</i>
			<b>27.3</b>	Ecrire : Plan de sécurité et d'hygiène :les mesures et dispositions énumérées à l'Article 30.4 du CCAG
		<b>Maintien des communications et de l'écoulement des eaux</b>	<b>30.6.1</b>	<i>(Indiquer, le cas échéant, les conditions particulières relatives au maintien des communications et de l'écoulement des eaux)</i> Sinon écrire : « Maintien des communications et de l'écoulement des eaux : les mesures et dispositions énumérées à l'Article 30.6 du CCAG »
		<b>Réception provisoire</b>	<b>39.1</b>	Préciser le niveau d'exécution des travaux qui ouvre droit à une réception provisoire.
			<b>39.2 b)</b>	Indiquer les tests à soumettre à l'ouvrage ou les contrôles à effectuer avant la réception provisoire.
		<b>Garanties particulières</b>	<b>42.2</b>	Indiquer les garanties particulières, le cas échéant Sinon écrire :« <b>sans objet</b> »
		<b>Règlement des différends</b>	<b>48.2</b>	Indiquer que « les différends ou litiges nés à l'occasion de la passation, de l'exécution, du règlement ou du contrôle du ou des présent (s) marché (s) ne peuvent en aucun cas être portés devant la juridiction compétente avant l'épuisement des voies de recours amiables prévues aux articles 167 à 169 du Code des marchés publics. »

		<p><b>Entrée en vigueur du marché</b></p>	<p><b>50</b></p>	<p>Préciser que : « le marché entre en vigueur dès son approbation par l'autorité compétente et la notification du marché au titulaire ou son délégué ».</p>
<p><b><u>N.B.</u> : les dispositions du CCAP prévalent sur celles du CCAG en cas de contradiction.</b></p>				
<p><b>12</b></p>	<p><b>SECTION IX : Formulaires de marchés</b></p>	<p>Ils informent les soumissionnaires des modèles de documents et des dispositions qui serviront à conclure le marché et à effectuer le premier paiement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Seul l'attributaire du marché devra renseigner ou fournir les formulaires de marchés constitués de: <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ modèles de lettres de marchés;</li> <li>✓ modèle d'acte d'engagement;</li> <li>✓ modèles de Garantie bancaire de bonne exécution;</li> <li>✓ modèle de garantie bancaire de restitution de l'avance.</li> </ul> </li> </ul>		
<p><b>CONSEILS D'USAGE</b></p>				
		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ utiliser le DTAO pour tout appel d'offres de travaux ;</li> <li>✓ s'assurer que le DTAO contient les trois grandes parties et les sections afférentes ;</li> <li>✓ éviter d'apporter des modifications aux clauses générales;</li> <li>✓ éviter les modifications non autorisées (clauses sans renvoi aux données particulières sauf en cas de nécessité)</li> <li>✓ respecter les règles et définitions contenues dans le DTAO;</li> <li>✓ confier l'élaboration des spécifications techniques, des bordereaux et des détails quantitatif et estimatif à un maître d'œuvre en y associant les services utilisateurs.</li> </ul>		